



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Radio France

Question écrite n° 77338

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés budgétaires de Radio France. Ainsi, le projet global de rénovation de la maison de la radio qui était estimé, en 2004, à 176 millions d'euros s'élèverait, aujourd'hui, à 584 millions d'euros. L'inspection générale des finances a été diligentée par l'État pour mener une enquête sur les dépenses de la présidence, de la direction générale et du comité directeur de la maison de la radio, tandis que la Cour des comptes, a rendu public son rapport sur la gestion du chantier de Radio France. Elle lui demande donc, afin d'informer la représentation nationale de la manière la plus complète, si le rapport de l'IGF pourra être transmis aux parlementaires.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur le contrôle des dépenses des instances dirigeantes de Radio France est public. Il est disponible sur le site Internet de l'IGF (www.igf.finances.gouv.fr). Par ailleurs, une instruction pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants a été transmise par la ministre de la culture et de la communication le 24 juin 2015 aux établissements du ministère et aux sociétés de l'audiovisuel public. Elle a pour objet de rappeler un certain nombre de règles relatives à l'utilisation par les dirigeants des moyens de leurs organismes. Il a ainsi été demandé aux dirigeants de toutes les sociétés de l'audiovisuel public, dont Radio France, de mettre en œuvre les principes définis, dans le respect de leur gouvernance et de leur organisation propre. S'agissant du chantier de réhabilitation de la maison de la radio, il convient de rappeler que son budget initial a été fixé en 2008, lorsque le lancement des travaux a été acté, à 328,2 M€ (valeur juin 2008) et 116,0 M€ de budget de fonctionnement. Son coût final est aujourd'hui estimé à 391,5 M€ (valeur juin 2008), soit 430,3 M€ en valeur courante, et 142,2 M€ de budget de fonctionnement (valeur courante). Il convient d'ajouter à ces coûts les indemnités que l'entreprise anticipe de devoir payer aux prestataires, de l'ordre de 18 M€ au total, ainsi que le coût de nouvelles opérations, portant notamment sur des studios radiophoniques de taille moyenne, budgétées à hauteur de 17,3 M€. Dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens, l'État et l'entreprise étudient les modalités d'achèvement du chantier de réhabilitation, notamment sur la base d'une étude confiée par la ministre de la culture et de la communication à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), dont les conclusions ont été remises en avril 2015. L'État accompagnera les efforts de l'entreprise en mobilisant des ressources publiques exceptionnelles. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) d'investissement sera ainsi majorée de 5 M€ en 2016 et 10 M€ en 2017 et 2018. Cet effort financier de l'État sera complété par une dotation en capital de 55 M€ entre 2016 et 2017. Cela n'exonérera pas Radio France d'effort d'économie et de maîtrise des coûts du chantier de réhabilitation.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77338

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2603

Réponse publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4203